

BIA

<https://www.aerogligli.fr/session/login>

Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

C'est en 1968 que le brevet d'initiation aéronautique a remplacé le brevet élémentaire des sports aériens, lui-même issu des loisirs dirigés mis en place par Jean Zay, le ministre de l'Education nationale du Front populaire.



L'esprit du BIA

Le Brevet d'Initiation Aéronautique est un diplôme à part pour l'Education Nationale. Il n'a pas véritablement d'équivalent. Il est en effet à la jonction de l'Education et du monde de l'aviation et de l'espace ; un pont entre passion et raison, savoir et pratique, professionnel et amateur, civil et militaire. Son histoire ancienne et prestigieuse démontre sa valeur et son intérêt. La France est un grand pays d'aéronautique et le BIA est un formidable vecteur de découverte qui permet aux candidats de mettre en avant des compétences et des savoirs avec enthousiasme et rigueur. L'inspection générale des Sciences et Technique de l'Ingénieur a la chance d'être en charge pour l'Education Nationale de ce diplôme. Le BIA est mis en œuvre en pleine coordination avec la Direction Générale de l'Aviation Civile et le Conseil National des Fédérations Aéronautiques et

Sportives. Ce site a pour but de montrer la cohérence de cette initiation à la culture scientifique et technique de l'aéronautique et du spatial. Qu'il serve à toutes et à tous !

Le nouveau BIA

Les nouveaux textes réglementaires définissant le BIA et le CAEA ont été publiés en mars 2015. Les précédents remontaient à 1999 et le principe du BIA sous d'autres formes et sous d'autres noms existe depuis la fin des années 1930. En 2014, 9570 candidats se sont présentés et 7100 ont été reçus (74%) ; 290 présents pour le CAEA et 238 reçus (82%). Les cours de BIA ont été dispensés dans 1269 établissements (éducation nationale et aéroclub). Comme on le constate le BIA a du succès. Cependant l'édifice méritait d'être conforté.

La réforme du BIA

Cette entreprise de longue haleine a été menée par un Groupe de Travail constitué de membres de l'Education Nationale, de la DGAC et du CNFAS. Elle aboutit à la publication des deux nouveaux arrêtés sur le BIA et sur le CAEA et à la signature d'une convention entre les parties. Quels en sont les grands principes ? Tout d'abord préserver le BIA, le clarifier sans tout modifier. Le BIA se passera toujours sous forme d'un QCM. Ensuite, garantir l'homogénéité de l'application des textes. Tout est donc parti de la définition d'un nouveau référentiel de programme, en ayant à l'esprit trois principes : ne pas perdre de vue la dimension d'initiation, tenir compte de toutes les pratiques et introduire plus nettement une dimension culturelle. Il s'agit d'abord de développer une culture aéronautique initiale. Ce qui fait la force de l'aviation, c'est la dimension des métiers et des pratiques qui en France a toujours su partager un socle culturel commun (loisir, civil, militaire, pilote, non pilote). Il faut préserver, développer cet atout.

Le programme du BIA a par ailleurs renforcé trois domaines, celui de la sécurité, celui de l'espace et celui de l'histoire. S'agissant des options, elles se sont développées dans le temps pour pallier le manque de diversité du tronc commun. Comme ce défaut a été comblé, il n'est plus nécessaire de développer les options. Seule une option nationale d'anglais a été maintenue. Pour la session 2015 cependant et de manière transitoire, les options ont été maintenues pour ne pas pénaliser les élèves qui auraient déjà préparé ces thèmes. Elles seront proposées nationalement. Le temps de formation au BIA est d'au minimum d'une quarantaine d'heures

Possibilité pour les adultes du collège AFAREAITU (professeurs, autres personnels, parents d'élèves) de se former et de passer l'examen gratuitement cette année scolaire – seule contribution financière : 3 000 francs d'inscription à la licence du club aéronautique.